

Attestation d'adhésion, de déclaration et de paiement

ecosystem, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre de la règlementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)* et sur les déchets diffus spécifiques (DDS)**,

atteste que depuis le 26.04.2017, la société **APPLICATIONS ELECTRONIQUES ET TECHNIQUES**, SIREN 340095256, sise 4 IMPASSE JOLIOT CURIE 64110 JURANCON

- est adhérente d'**ecosystem** sous le N° de compte 1051637, en qualité de Producteur de :

EEE ménagers, sous le N° de contrat [sans objet]

Lampes, sous le N° de contrat [sans objet]

► **EEE professionnels**, sous le N° de contrat 45003372, pour les catégories d'équipements suivantes :

Catégorie 1 Gros équipements professionnels

Catégorie 2 Petits équipements professionnels

Catégorie 5 Matériels d'éclairage professionnels

Catégorie 6 Outils électriques et électroniques professionnels

Catégorie 8 Dispositifs médicaux professionnels

Catégorie 9 Instruments de surveillance et contrôle professionnels

Catégorie 10 Distributeurs automatiques professionnels

Catégorie 12 Appareillage professionnel d'installation pour le réseau

d'énergie électrique basse tension et le réseau de communication

Catégorie 13 Equipements de production, de stockage et de

conversion d'énergie professionnels

Petits appareils extincteurs, sous le N° de contrat [sans objet];

- a transmis l'ensemble de ses déclarations de mises sur le marché;
- a procédé au versement des contributions correspondantes.

Dans le cadre de son adhésion, la société participe, au prorata des mises sur le marché des équipements précisés ci-dessus qu'elle déclare à **ecosystem**, au financement de l'enlèvement et du traitement des DEEE ménagers, des Lampes, des DEEE professionnels et/ou des Petits appareils extincteurs collectés séparément sur le territoire national (France métropolitaine + DROM/COM concernés).

Fait à Courbevoie, le 21/08/2024

200

Madame Nathalie YSERDDirectrice Générale

^{*} articles R543-172 à R543-206-4 du Code de l'environnement

^{**} articles R543-228 à R543-239 du Code de l'environnement